

Association GALLECO

Procès-verbal du Conseil des collèges du 2 mai 2013 à 18h30

Le Conseil des collèges de l'association Galléco convoqué par mail adressé le 12 avril 2013, s'est réuni à la Maison de l'économie sociale et solidaire - 15 rue Martenot à Rennes sur l'ordre du jour suivant :

- Adhésion et paiement des cotisations
- Validation des agréments
- Désignation des membres du Bureau
- Désignation des attributions de chaque membre

1ère délibération : Le Conseil des Collèges valide le fait que chaque CLA envoie le nom des entreprises qu'il a examiné au bureau en précisant s'il donne un avis favorable ou défavorable à son adhésion. Il fournit un résumé des valeurs de la structure ou les raisons du refus d'agrément. Le Bureau valide l'agrément et renvoie un courrier à la structure avec une copie au CLA.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

2ème délibération : Il est procédé à la désignation des membres du Bureau et à la désignation de leurs attributions.

Collège des Membres de droit : Jean-Yves Praud titulaire, suppléant à définir au sein du collège des membres de droit

Collège des Citoyens : Emmanuel Norvez titulaire, Liliane Jamin suppléante

Collège des Entreprises : Marc Meichel titulaire, Patricia Gressent suppléante

Collèges des Partenaires : Culture Bio titulaire jusqu'à présentation d'une nouvelle candidature

Attributions :

- Culture Bio : administration et ressources humaines (courriers...)
- Marc Meichel : finances (ouverture d'un compte, dépôt des adhésions, demande de subvention CG...)
- Emmanuel Norvez : Communication et relation avec les entreprises
- Jean-Yves Praud : Coordination des CLA

Les membres du Bureau ainsi désignés acceptent leurs fonctions.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19 heures 45.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, signé par l'ensemble des membres du Conseil des collèges.

Signatures